

Le leadership transformationnel dans l'intérêt du public

Rapport annuel
2013-2014



oepe
ordre des éducatrices
et des éducateurs
de la petite enfance



« Le secret du changement est de concentrer
toute son énergie non pas à lutter contre
le passé, mais à construire l'avenir. »

- *Socrate*

Message de la présidente

Je suis ravie de vous présenter notre rapport annuel qui, cette année, a pour thème *Le leadership transformationnel dans l'intérêt du public*.

Le conseil de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance s'est engagé à appuyer l'excellence de la gouvernance et le professionnalisme parmi ses membres. Dans le cadre de cet engagement, nos activités sont axées sur le leadership et la croissance dans le domaine de l'éducation de la petite enfance. Ce rapport annuel retrace le travail important que nous avons accompli au nom des leaders de la transformation qui servent l'intérêt public des enfants et des familles en Ontario.

Entre autres, l'Ordre a présenté une soumission au ministère de l'Éducation dans le cadre de l'examen législatif de la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance* (la Loi). Nous avons ensuite réagi à la *Loi de 2013 sur la modernisation des services de garde d'enfants* proposée (Projet de loi 143).

L'Ordre s'est également concentré sur l'élaboration du programme d'apprentissage professionnel continu (programme d'APC). Au cours de l'année, l'Ordre a demandé au gouvernement de l'Ontario d'édicter un règlement en vertu de la Loi afin d'exiger que tous les membres participent à un programme d'APC.

Au printemps se sont déroulées les quatrièmes élections des membres du conseil dans la circonscription n° 1 - Région du Nord et du Nord-Est, la circonscription n° 2 - Région de l'Est et la circonscription n° 6 - Région du Centre-Ouest. De nouveaux outils tels que des tutoriels vidéo et l'envoi de cartes d'Avis d'élection ont permis à l'Ordre d'augmenter la participation des électeurs. Merci à tous celles et ceux qui ont participé aux élections. Il s'agit d'un aspect important du rôle des professionnels autoréglémentés.

À la première réunion du conseil après la tenue des élections, j'ai eu le plaisir d'être réélue à la présidence du conseil. Le conseil a élu les membres du comité exécutif, établi la structure des comités et nommé aux comités des éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) en tant que non-membres du conseil.

Pendant l'année, l'Ordre a été heureux d'accueillir des délégations internationales venues de Hong Kong et d'Écosse. La mise en commun de renseignements sur le secteur de l'éducation de la petite enfance avec ces pays respectifs s'est avérée informative.

Alors que je fais le bilan de l'exercice financier écoulé, je suis fière du travail de l'Ordre dans la réglementation de la profession. J'aimerais remercier mes collègues du conseil et le personnel de l'Ordre pour leur excellent travail. J'en profite aussi pour exprimer ma gratitude aux partenaires et aux parties prenantes pour leur soutien et leur collaboration.



Lois Mahon, EPEI





Message de la registrateure et chef de la direction

La sixième année d'existence de l'Ordre a été marquée par la croissance, avec la délivrance d'un 50 000^e certificat d'inscription constituant une étape importante, par un accent sans précédent sur le leadership dans la profession et les progrès encourageants des initiatives de sensibilisation et de TI qui nous permettront de mieux servir les membres et le public.

Plus précisément, cette croissance s'est manifestée dans notre travail innovant par l'entremise du projet pilote de leadership, du Symposium sur le leadership et de la ressource DVD intitulée *Le leadership et la nouvelle réalité*.

Répondant au besoin de renforcer les capacités de leadership dans le secteur, le projet et le symposium faisaient partie intégrante de l'élaboration du programme d'apprentissage professionnel continu (APC). L'Ordre tient à remercier les 31 participantes du projet pilote de leadership de leur précieuse rétroaction sur les ébauches d'outils et de ressources pour le programme d'APC.

En préparant pour le lancement du programme d'APC, l'Ordre a préparé de l'information et des ressources destinées à aider les membres, les employeurs et le public à mieux comprendre les responsabilités déontologiques et professionnelles des EPEI. L'information et les ressources telles que le module Attentes de la profession aident les EPEI à assumer leurs responsabilités en matière d'apprentissage professionnel continu. Tout au long de l'année, l'Ordre a communiqué avec les membres et fourni des mises à jour sur le programme d'APC.

Cette année, nos efforts de sensibilisation ont atteint un nombre record de personnes. Dans le cadre de plus de 180 activités de sensibilisation, nous avons partagé de l'information sur l'Ordre avec des étudiants et des professeurs au niveau postsecondaire, des membres, des employeurs, des parties prenantes et des organisations partenaires.

L'Ordre a continué à améliorer son infrastructure de TI. Il s'agissait de s'assurer que notre système était en mesure d'offrir des services efficaces à un nombre croissant de membres conformément aux pratiques exemplaires en technologie. Nous avons été heureux d'entamer la création d'un espace sur notre site Web qui partagera des nouvelles et de l'information sur le secteur, de même que d'offrir la possibilité de renouveler l'adhésion et de faire des paiements en ligne.

Le nombre d'EPEI continue de croître, l'Ordre ayant délivré 6 028 certificats d'inscription au cours de l'exercice financier, ce qui porte à 50 076 le total de certificats émis au cours de nos six années de fonctionnement. L'Ordre a terminé l'année sur des bases financières solides et prévoit que cette stabilité financière va se poursuivre et lui permettre de respecter ses engagements à long terme et d'investir dans les priorités stratégiques.

Au nom de l'Ordre, j'ai été enchantée de recevoir le Prix Realm Award avec le ministère de l'Éducation en juin. Ce prix nous a été remis dans la catégorie de la collaboration pour le travail effectué avec le ministère de l'Éducation sur l'examen législatif de la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*.

Je suis fière de notre travail accompli par l'Ordre cette année et j'aimerais dire toute ma reconnaissance au personnel, au conseil et à nos partenaires. Je me réjouis de continuer à appuyer le rôle de l'Ordre en matière de protection de l'intérêt du public et de promotion du professionnalisme.

 S.E. Corke

Conseil de l'Ordre

L'Ordre est dirigé par un conseil formé de 24 membres qui supervisent l'élaboration des politiques et l'administration des affaires de l'Ordre. Le conseil et ses comités prennent les décisions qui se rapportent aux exigences d'accès à la profession, aux normes déontologiques et professionnelles, à la faute professionnelle, à l'incompétence et à l'incapacité. Parmi les 24 membres du conseil, 14 sont des EPEI élus par leurs pairs et 10 sont nommés par le gouvernement de l'Ontario.

Nouveaux membres du conseil nommés par le gouvernement et non-membres du conseil siégeant aux comités

Cette année, l'Ordre a accueilli une nouvelle membre nommée par le gouvernement, Karen Damley. L'Ordre a également nommé 11 non-membres du conseil à ses comités : Rhiannon Brown EPEI, Rosario Dizon EPEI, Lynn Haines EPEI, Jacqueline Hooper-Boyd EPEI, Karen Kennedy EPEI, Diane Laframboise EPEI, Shelley McLaughlin EPEI, Richard Stronach EPEI, Joanne Tuck EPEI, Laura Urso Whalen EPEI et Elizabeth Zufelt EPEI.



Résultats de l'élection des membres du conseil 2014

En avril 2014, l'Ordre a tenu des élections des membres du conseil dans la circonscription électorale n° 1 – Région du Nord et du Nord-Est, dans la circonscription électorale n° 2 – Région de l'Est, et dans la circonscription électorale n° 6 – Région du Centre-Ouest. Les cinq membres du conseil ont toutes été réélues : Anna Baas-Anderson EPEI, Eugema Ings EPEI, Lisa Lamarre EPEI, Lois Mahon EPEI et Sophia Tate EPEI. Les biographies de tous les membres du conseil sont disponibles sur le site Web de l'Ordre.

La carte des circonscriptions électorales

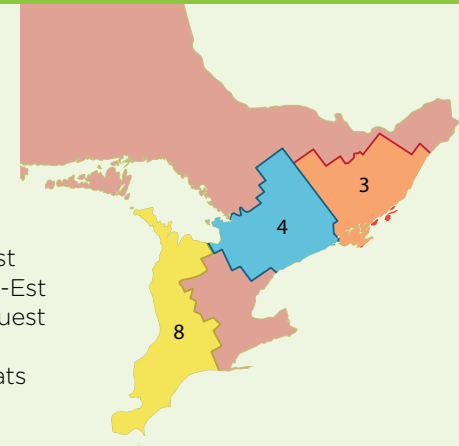
Prochaines élections des membres du conseil

En 2015, l'Ordre tiendra ses cinquièmes élections dans les circonscriptions électorales suivantes :

Circonscription n° 3 – Région du Sud-Est
Circonscription n° 4 – Région du Centre-Est
Circonscription n° 8 – Région du Sud-Ouest

Le scrutin aura lieu en avril et les résultats des élections seront publiés en mai.

*Cette carte est une représentation graphique des circonscriptions en Ontario où sont prévues les élections en 2015. La carte n'est pas à l'échelle.



Agir sur les priorités stratégiques : Réalisations de l'Ordre en 2013-2014

Les priorités stratégiques 2012-2015 de l'Ordre continuent de guider nos activités.

Sachant clairement que tous les membres acceptent la responsabilité d'exercer la profession avec excellence, l'Ordre a atteint des objectifs clés en matière de gouvernance. Il a :

- Effectué une évaluation des risques de la fonction fiduciaire de l'Ordre.
- Approuvé l'adoption d'une stratégie visant à constituer une réserve de fonctionnement pour assurer la stabilité financière à long terme de l'Ordre.
- Autorisé et mis en place un processus permettant au conseil d'autoévaluer son rendement.
- Fait la promotion des élections du conseil dans trois circonscriptions électorales et augmenté la participation des électeurs.
- Approuvé une proposition visant à faire un examen des activités des comités statutaires du conseil.

- Présenté une réponse à la *Loi de 2013 sur la modernisation des services de garde d'enfants* (Projet de loi 143).
- Approuvé une politique de l'Ordre visant à intenter des poursuites pour abus sexuel et pornographie infantile.

Priorité stratégique n° 1 Mettre en œuvre un mécanisme complet d'assurance de la qualité de la préparation postsecondaire pré-service.

- Demandé pour le pouvoir réglementaire d'accréditer des programmes d'éducation de la petite enfance.
- Rendu visite à des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario afin de discuter du nouveau cahier des normes pour le programme Éducation en services à l'enfance du ministère de la Formation et des Collèges et Universités et de l'accréditation de programmes d'éducation de la petite enfance (sous réserve de l'adoption de la loi).

Priorité stratégique n° 2

Établir une exigence d'apprentissage professionnel continu (APC) qui contribue à enrichir les compétences des membres et favorise une culture de l'apprentissage permanent.

L'Ordre a :

- Organisé un symposium d'une journée sur le leadership en éducation de la petite enfance. Plus de 200 personnes y ont participé. Le symposium a également été l'occasion de lancer le projet pilote de leadership. La séance de clôture du projet a mis en vedette des délégués d'Écosse, qui ont discuté des progrès réalisés en faveur des professionnels de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants.
- Planifié le lancement du programme d'APC.
- Continué de créer les ressources pour le programme d'APC, c'est-à-dire l'autoévaluation, le plan d'apprentissage et le dossier d'apprentissage professionnel.
- Élaboré le module en ligne *Attentes de la profession*, qui introduit les membres à la réglementation de leur profession.
- Distribué la publication *Viser l'excellence dans l'exercice de la profession*, qui renseigne les EPEI sur le cadre du programme d'APC et répond aux questions fréquentes.
- Publié des études de cas que les membres peuvent utiliser comme source de réflexion et de dialogue sur l'exercice de la profession.



Priorité stratégique n° 3

Mettre en œuvre une stratégie de mobilisation qui amènera les membres à partager la responsabilité de l'excellence dans l'exercice de la profession.

Pour susciter l'intérêt des membres et prendre contact avec eux, l'Ordre a :

- Envoyé des courriels de masse et créé une brochure, des cartes postales et un aimant de réfrigérateur dans le but de promouvoir l'élection des membres du conseil, d'encourager les membres de l'Ordre à y participer et de leur rappeler les dates des élections. Il leur a également envoyé par voie électronique des rappels réguliers jusqu'aux dates des élections.
- Amélioré le service à la clientèle offert aux membres à travers :
 - la création de formulaires d'adhésion et de demandes d'inscription qui peuvent être remplis par voie électronique.
 - un système téléphonique pour répondre plus rapidement aux appels et répondre à un plus grand nombre d'appels.
 - une boîte de dépôt sécuritaire de 24 heures installée au bureau de l'Ordre.
 - une archive des courriels de masse consultable sur le site Web de l'Ordre.
- Publié la section « Comment s'inscrire » sur le site Web pour aider les membres éventuels à faire une demande d'inscription.
- Elaboré le cadre d'une section du site Web dans laquelle les membres pourront échanger des nouvelles et des informations, renouveler leur adhésion en ligne et effectuer leurs paiements en ligne.
- Créé une vidéothèque par le biais de YouTube, qui renferme deux vidéos des élections, une vidéo présentant les points saillants du symposium de leadership, et un enregistrement de la cinquième assemblée annuelle des membres.
- Réalisé le DVD *Le leadership et la nouvelle réalité*.

Priorités stratégiques n°s 4 et 5

Mettre en œuvre une stratégie d'information afin de mieux faire connaître et comprendre au public les façons dont l'Ordre protège l'intérêt public. Renforcer les liens et en établir de nouveaux pour améliorer la réputation de l'Ordre.

L'Ordre a :

- Participé et fait des présentations à 186 événements, dans le cadre de son travail de relations externes.
- Rencontré des étudiants, des membres du corps professoral et des leaders des programmes d'éducation de la petite enfance pour partager de l'information, leur transmettre les dernières nouvelles et leur donner un aperçu du processus d'inscription de l'Ordre.
- Participé à des conférences locales, nationales et internationales portant sur le secteur de l'éducation et de la garde des jeunes enfants. Il a établi des partenariats locaux, nationaux et internationaux.
- Participé aux travaux du groupe consultatif sur la petite enfance du ministère de l'Éducation, et aux réseaux réglementaires provinciaux et nationaux.
- Rencontré des délégations de Hong Kong et d'Écosse pour échanger de l'information sur les normes régissant l'éducation de la petite enfance.
- Créé une fiche d'information pour les parents, et l'a ensuite partagée avec des centres de garde d'enfants agréés. Certains exploitants ont inclus cette fiche d'information dans leur dossier d'inscription à l'intention des parents.



- Créé des fonctions supplémentaires dans le tableau public pour qu'il donne plus d'information.
- Révisé le contenu de son site Web et créé de nouvelles pages pour les parents, les étudiants et les médias.
- Envoyé des courriels de masse à ses parties prenantes pour leur transmettre des nouvelles de l'Ordre et du secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants.
- Publié des articles communautaires pour se faire connaître et promouvoir l'éducation de la petite enfance.
- Remplacé son ancien nom de domaine par de nouveaux noms, ordre-epe.ca et college-ece.ca, pour rendre son site Web plus accessible et plus visible.

Rapports des comités pour 2013-2014

Comités statutaires

Le **comité exécutif** supervise la mise en œuvre des politiques de l'Ordre et la gestion de ses affaires.

Le comité exécutif a tenu des réunions ordinaires et trois réunions spéciales pour traiter d'affaires confidentielles conformément à la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*. Il a notamment :

- Approuvé la position de l'Ordre concernant la *Loi de 2013 sur la modernisation des services de garde d'enfants* (Projet de loi 143) et sur d'autres changements législatifs éventuels.
- Recommandé que le conseil approuve un examen des activités des comités statutaires.
- Recommandé que le conseil entreprenne un processus d'autoévaluation.
- Recommandé un budget pour le prochain exercice financier.
- Approuvé la création d'une stratégie d'investissement visant à constituer une réserve de fonctionnement et l'établissement d'états financiers pour l'Ordre.

Le **comité des plaintes** étudie les plaintes écrites portées contre les membres de l'Ordre, fait enquête sur ces plaintes et détermine les mesures appropriées à prendre.

Le comité des plaintes s'est réuni cinq fois pour discuter de plaintes portées contre des membres de l'Ordre. Il a :

- Émis des avertissements à huit membres.
- Donné des conseils et fait des rappels à neuf membres.
- Renvoyé une affaire au comité de discipline.
- Ordonné de ne prendre aucune autre mesure en réponse à des plaintes portées contre 13 membres.
- Conclu un protocole d'entente avec un membre de l'Ordre dans le cadre du processus de règlement extrajudiciaire des différends.

Le **comité de discipline** entend les affaires qui lui sont renvoyées par le comité des plaintes concernant les allégations de faute professionnelle ou d'incompétence formulées contre les membres de l'Ordre. Il détermine également si un membre est coupable de faute professionnelle ou d'incompétence et ordonne des sanctions.

Le comité de discipline s'est réuni quatre fois. Il a également procédé à deux audiences. Les deux membres ont été réprimandés et comme ces personnes ont toutes deux démissionné de l'Ordre, elles sont tenues de suivre un cours avant de faire une demande de remise en vigueur de leur certificat d'inscription. Ces décisions ont été publiées en résumé, avec leurs noms, dans *Connexions*, la publication de l'Ordre.

Le **comité d'aptitude professionnelle** entend les affaires qui lui sont renvoyées par le comité des plaintes concernant les allégations d'incapacité formulées contre des membres de l'Ordre. Il détermine si un membre de l'Ordre est incapable de continuer d'exercer la profession, s'il est inapte à le faire ou si son certificat d'inscription devrait être assorti de conditions ou de restrictions. Le certificat d'inscription du membre peut aussi être suspendu ou révoqué.

Le comité d'aptitude professionnelle s'est réuni quatre fois. Aucune affaire ne lui a été renvoyée pour la tenue d'une audience.

Le **comité de discipline** et le **comité d'aptitude professionnelle** ont adopté la Règle 13.18 relative à l'utilisation de dispositifs électroniques dans la salle d'audiences. Cette règle décrit l'usage acceptable des dispositifs de communication électroniques pendant les audiences publiques de l'Ordre. Les membres de ces comités ont également suivi de la formation sur toute une variété de sujets, y compris l'établissement du poids de la preuve, les types de témoins qui peuvent se présenter devant eux et l'évaluation de la crédibilité.

Le **comité d'appel des inscriptions** est chargé d'effectuer l'examen de toute demande d'inscription portée en appel, lorsque cet examen est sollicité par l'auteur d'une demande d'inscription.

Le comité a reçu 62 demandes d'examen.

Le comité a tenu huit réunions pour lesquelles 64 examens ont été effectués. Dans 59 cas, le comité a enjoint à la registrature de refuser de délivrer un certificat d'inscription.

Parmi les 64 examens effectués, le délai a été prorogé dans cinq cas pour permettre la présentation de nouveaux renseignements en appel.

- Dans deux des cinq cas, la prorogation a été retirée.
- Dans un des cas, l'auteur de la demande est devenu membre de l'Ordre.
- Deux des cas dans lesquels le délai a été prorogé font présentement l'objet d'un examen.

Comités non statutaires

Le **comité des élections** supervise l'élection des membres du conseil.

Le comité des élections s'est réuni cinq fois pour organiser l'élection des membres du conseil dans trois circonscriptions électorales. Il a demandé au personnel de l'Ordre de créer une carte postale d'avis d'élection, une carte postale servant de bulletin de vote et une brochure sur les élections afin d'accroître la participation aux élections. Il a également pris part à la réalisation d'une série de vidéos présentées sur le site Web et sur la chaîne YouTube de l'Ordre.

Le **comité des nominations** recommande au conseil la nomination des présidents et des membres des comités, mais non pas des membres du comité exécutif, qui sont choisis par tous les membres du conseil lors de la première réunion ordinaire suivant une élection. Ce comité recommande également la nomination des non-membres du conseil siégeant aux comités.

Le comité des nominations s'est réuni trois fois et a recommandé au conseil la nomination des membres et des non-membres du conseil au sein des comités ainsi que la nomination des présidents des comités. Il a élaboré des critères de sélection s'appliquant à la nomination des membres et des non-membres du conseil au sein des comités et des présidents des comités. Il a également examiné et révisé un formulaire de préférence pour les nominations au conseil.

Le **comité des inscriptions** fait des recommandations au conseil concernant les politiques en matière d'inscription, et notamment celles qui portent sur les exigences de l'inscription et sur l'évaluation des programmes d'études et des candidats.

Le comité des inscriptions s'est réuni trois fois. Il a examiné la stratégie de prise de contact de l'Ordre relative à l'inscription dans le but d'établir des liens avec des étudiants et des membres du corps professoral des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario. Il a également examiné les formulaires d'inscription

de l'Ordre pour en évaluer la clarté. Il a mené un sondage auprès des diplômés de programmes d'éducation de la petite enfance de 2013 pour obtenir plus d'information sur leur entrée dans la profession et leurs expériences de carrière.

Le **comité des normes d'exercice** fait des recommandations au conseil concernant les normes déontologiques et professionnelles de l'Ordre et l'élaboration d'un cadre pour l'apprentissage professionnel continu.

Le comité s'est réuni six fois dans le but de poursuivre l'élaboration du programme d'apprentissage professionnel continu (APC). Il a examiné les ébauches des composantes du programme d'APC. Il a fourni des commentaires sur un numéro du *Bulletin de l'employeur*, une affiche sur les EPEI et l'Ordre une nouvelle publication intitulée *Ligne directrice de pratique professionnelle : Apprentissage professionnel continu*. Il a également proposé des idées pour la création d'un groupe consultatif qui serait chargé d'apporter leurs conseils sur le suivi et l'évaluation du programme d'APC.

Nombre d'affaires dont l'Ordre a été saisi au cours des ses six années de fonctionnement :

Comité Statutaire	Exercice financier 2013-2014	Total
Appel des inscriptions	64	195
Plaintes	32	102
Discipline	2	18
Aptitude professionnelle	0	0
Rapports obligatoires de l'employeur présentés au comité exécutif	4	10

L'année en chiffres



25 797

Nombre d'appels reçus
du service à la clientèle



6 129

Nombre de demandes
d'inscription



142

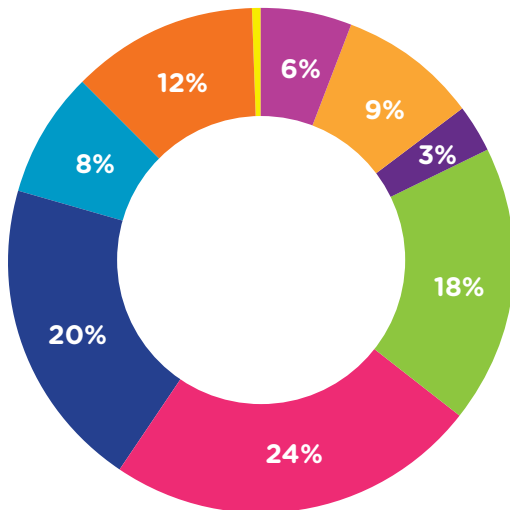
Nombre de demandes
d'inscription de
l'étranger



8 500

Nombre de participants
à des activités/
événements

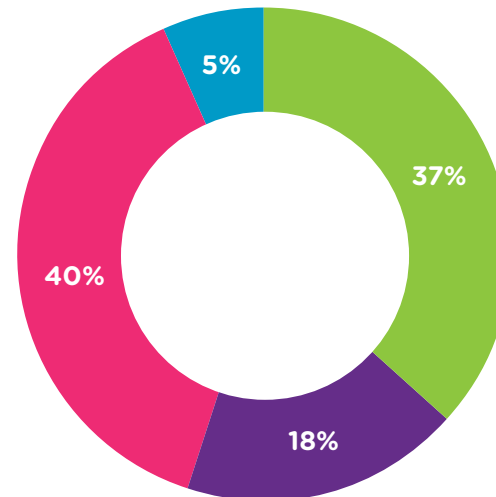
Moins de 1 %



Répartition des membres selon leur circonscription électorale

- n° 1 - Région du Nord et du Nord-Est
- n° 2 - Région de l'Est
- n° 3 - Région du Sud-Est
- n° 4 - Région du Centre-Est
- n° 5 - Région de Toronto
- n° 6 - Région du Centre-Ouest
- n° 7 - Région de Hamilton/Niagara
- n° 8 - Région du Sud-Ouest
- À l'extérieur de l'Ontario

Partie plaignante



- Membre du public
- Membre
- Registrateure (peut provenir d'un employeur, du ministère ou des médias)
- Rapports de l'employeur obligatoires

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'attention du conseil de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance, qui comprennent les états de la situation financière au 30 juin 2014, les états des résultats de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 30 juin 2014, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états

financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance au 30 juin 2014, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Crowe Soberman LLP

CROWE SOBERMAN LLP

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 22 octobre 2014

État de la situation financière

Au 30 juin	2014	2013
ACTIF		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	6 756 396 \$	5 486 909 \$
Créances	47 890	36 266
Frais payés d'avance et divers	116 385	109 040
	6 920 671	5 632 215
Équipement et améliorations locatives	819 367	931 359
	7 740 038 \$	6 563 574 \$
PASSIFS		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges courues	341 377 \$	312 371 \$
Recettes reportées	3 706 272	3 498 806
	4 047 649	3 811 177
Incitatif à la location reporté	37 421	44 857
	4 085 070	3 856 034
Engagements		
ACTIFS NETS		
Actif net investi dans l'équipement et les améliorations locatives	819 367	931 359
Actif net non affecté (Insuffisance)	2 835 601	1 776 181
	3 654 968	2 797 540
	7 740 038 \$	6 563 574 \$

Au nom du conseil

Membre



Membre



État des résultats d'exploitation

Exercice terminé le 30 juin	2014	2013
Recettes		
Cotisations, et droits d'inscription	6 695 255 \$	6 085 103 \$
Autres recettes	34 635	77 270
Intérêts créditeurs	54 528	39 232
	6 784 418	6 201 605
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	3 085 857	2 667 837
Loyer	724 435	712 343
Services de consultation	315 985	301 548
Projets	237 446	229 722
Messageries et frais de poste	224 021	181 866
Honoraires professionnels	171 775	209 782
Fournitures informatiques	150 925	94 822
Impression et conception graphique	139 946	120 295
Frais de cartes de crédit	119 634	104 329
Réunions du comités	110 371	111 442
Réunions du conseil	82 982	85 691
Communications et marketing	56 627	39 719
Téléphone	53 338	45 896
Frais de bureau et frais généraux	51 598	53 584
Traduction	44 859	52 866
Équipement de bureau	23 990	15 361
Assurances	14 432	14 389
Frais bancaires	12 288	13 294
Réparations et entretien	5 951	13 476
Amortissement	210 530	232 789
	5 836 990	5 301 051
Excédent des recettes sur les dépenses	947 428 \$	900 554 \$

Regard sur l'exercice 2014-2015

L'augmentation de l'adhésion de l'Ordre se poursuit, reflétant la croissance dans différents segments de la communauté de l'éducation de la petite enfance. L'envergure de la communauté des EPEI démontre l'importance que le public attache à la profession et donne à l'Ordre l'élan nécessaire pour avancer par rapport aux priorités stratégiques du conseil.

À la suite de travaux d'élaboration et de consultation qui ont duré plusieurs années, le programme d'apprentissage professionnel continu (APC) a été lancé en septembre 2014. Dans le cadre de ce programme, des ressources et des outils inestimables sont offerts sur le site Web de l'Ordre, notamment le module Attentes de la profession et le Guide du portfolio d'APC. Cette année verra l'établissement d'un groupe consultatif chargé d'apporter des commentaires sur le suivi et l'évaluation du programme d'APC.

En 2013, l'Ordre a présenté une soumission au ministère de l'Éducation dans le cadre de l'examen législatif de la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance* (la Loi). L'Ordre a ensuite réagi à la *Loi de 2013 sur la modernisation des services de garde d'enfants* proposée (Projet de loi 143). Nous avons été heureux de constater que le Projet de loi 143, de même que le Projet de loi 10 présenté à nouveau par la suite, tenait compte de bon nombre de nos propositions. Ce projet de loi, s'il est adopté, aboutira à ce que la Loi protège plus efficacement l'intérêt du public et clarifiera certaines des ambiguïtés précédentes de la Loi.

Au cours de l'exercice 2014-2015, le personnel de l'Ordre et les membres du conseil réfléchiront ensemble aux réalisations des trois dernières années et prévoiront les priorités stratégiques pour la période 2015-2018. L'Ordre fera appel aux membres et aux parties prenantes et sollicitera leurs conseils et leurs commentaires au cours des premiers mois de 2015 pour préparer un atelier de planification stratégique qui sera offert au conseil en avril 2015. Cette activité importante pour le conseil de l'Ordre s'inscrit dans son engagement d'appuyer l'excellence de la gouvernance. Parmi les autres éléments du programme de gouvernance, citons une formation plus poussée pour le conseil et ses comités statutaires et non statutaires.

Au cours de l'année 2015, l'Ordre planifiera la tenue d'un deuxième symposium sur le leadership. Il continuera aussi de collaborer avec le gouvernement pour obtenir les pouvoirs de réglementation nécessaires pour agréer des programmes d'éducation de la petite enfance.

La mobilisation des membres continue d'être un objectif très important. Pour l'exercice 2014-2015, l'Ordre s'est fixé l'objectif ambitieux de doubler le nombre de ses contacts aux fins de sensibilisation. Il reçoit toujours une avalanche d'invitations adressées à des membres du personnel et du conseil pour qu'ils fassent des présentations et animent des séminaires et des ateliers. Nous sommes enchantés de répondre à vos requêtes.

Ce que nous entrevoyons pour l'avenir, c'est que les normes déontologiques et professionnelles deviendront seconde nature pour les EPEI et que les membres assumeront la responsabilité de l'excellence dans l'exercice de la profession.



Aperçu de l'exercice 2014-2015

Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance

Budget de fonctionnement

Exercice se terminant le 30 juin 2015

Recettes

Droits d'inscription et frais de dossier	6 830 838 \$
Autre	154 820
Intérêts créditeurs	53 900
Total des recettes	7 039 558

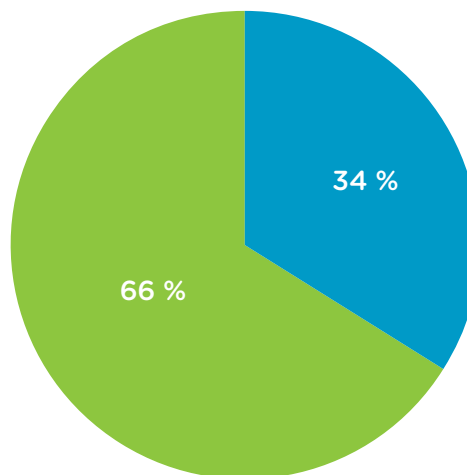
Dépenses

Salaires et avantages sociaux	3 779 779
Loyer	765 988
Frais professionnels	314 857
Frais juridiques	375 000
Assurances	17 547
Conception graphique et valorisation de la marque	17 036
Impression	113 441
Publicité et promotion	25 746
Services de traduction	75 000
Conférences et colloques	51 342
Frais de recrutement	3 000
Perfectionnement professionnel	99 500
Matériel de projet	16 100
Déplacements	263 803
Repas d'affaires	16 900
Frais et droits	9 500
Honoraires quotidiens	111 815
Services de traiteur	27 833
Frais de poste et de messageries	243 279
Dépenses de bureau	68 549
Matériel de bureau	10 198
Location d'équipement	13 099
Fournitures informatiques	4 578
Logiciels	145 447
Internet et téléphone	54 958
Réparations et entretien	7 826
Frais bancaires et frais de service	148 765
Amortissement	246 841

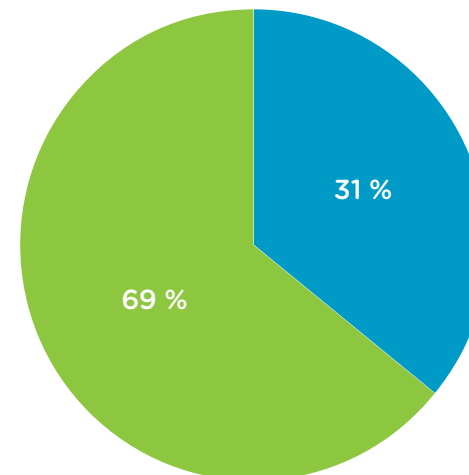
Total des dépenses **7 027 727**

Excédent (insuffisance) des recettes sur les dépenses **11 831 \$**

Affectation des fonds de l'Ordre
2013/2014, Chiffres réels vérifiés



Affectation des fonds de l'Ordre
2014/2015, Chiffres budgétisés



■ Administration et gestion
■ Services directs aux membres

Message de l'honorable Liz Sandals, ministre de l'Éducation

Mesdames, Messieurs,

Je tiens à remercier chacune et chacun de nos éducatrices et nos éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) de notre fabuleuse province de donner ainsi une précieuse longueur d'avance à nos enfants. Je vous en suis reconnaissante, non seulement en tant que ministre de l'Éducation, mais également en tant que mère et grand-mère. J'ai vu de mes propres yeux toute l'importance que revêtent les premières années pour ce qui est d'établir la base solide de toute une vie.

Je tiens également à remercier l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance. L'Ordre s'est avéré un partenaire indispensable à l'atteinte de nos objectifs communs dans le domaine de l'éducation de la petite enfance.

L'un de ces objectifs est la modernisation des services de garde d'enfants. En juillet 2014, notre gouvernement a réintroduit son projet de loi visant cette modernisation. Si elle est adoptée, cette nouvelle loi profondément transformatrice aidera à créer un système homogène de grande qualité et d'accès plus facile pour les enfants et les familles de l'Ontario.

Je suis fière de notre travail en commun pour faire de l'Ordre, qui est le premier et seul organisme d'autoréglementation des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance au Canada, un phare plus rayonnant encore pour la profession.

Je suis également heureuse que notre gouvernement contribue à garder en poste, dans les services de garde agréés, les EPE et d'autres personnes qui œuvrent auprès de la petite enfance. Notre budget de 2014 investit 269 millions de dollars, sur une période de trois ans, pour éliminer l'écart entre les salaires qui se pratiquent dans les services de garde agréés et ceux qui ont cours dans les conseils scolaires. Ceci se traduira par des hausses salariales moyennes de 1 \$ de l'heure, en janvier 2015, puis à nouveau en 2016.

Un autre objectif majeur que nous visions dans le domaine de l'éducation était la mise en œuvre complète du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants. Commencé il y a cinq ans, ce programme fait désormais de l'Ontario un chef de file en Amérique du Nord dans ce domaine. Je suis fière de pouvoir dire que tous les enfants âgés de quatre et de cinq ans en Ontario ont désormais accès au Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants dans environ 3 600 écoles de la province. Voilà une réalisation considérable, qui aurait été impossible sans l'aide des EPE.

Je tiens à souligner une fois de plus l'importance de notre engagement commun, alors que nous continuons, ensemble, de viser les mêmes objectifs.

Il ne fait aucun doute que les EPE préparent nos enfants à relever les défis qui les attendent. C'est vous qui semez les graines de leur réussite future et qui leur donnez les outils pour apprendre et s'épanouir au sein des services de garde, des programmes destinés à la petite enfance et au soutien des familles et au sein des classes de l'Ontario. Grâce à vous, les familles peuvent avoir l'esprit tranquille, sachant que vous prenez bon soin de leurs petits et leur donnez tout l'encouragement nécessaire pour réussir.

Encore une fois, merci pour tous vos efforts, votre dévouement et votre passion. Je me réjouis de pouvoir poursuivre notre collaboration dans le but d'atteindre l'excellence, d'assurer l'équité, de promouvoir le bien-être et de rehausser la confiance du public à l'égard de notre système d'éducation de la petite enfance.

La ministre de l'Éducation,



Liz Sandals

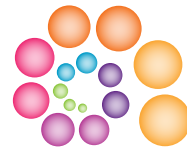


**Ordre des éducatrices et des éducateurs
de la petite enfance**

438, avenue University, bureau 1900
Toronto ON M5G 2K8

Téléphone: 416 961-8558
Télécopieur: 416 961-8772
Sans frais: 1 888 961-8558

info@ordre-epe.ca | ordre-epe.ca



oepe
ordre des éducatrices
et des éducateurs
de la petite enfance